

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DU 243 Dénomination allée Arnaud Beltrame (3e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Considérant la demande d'Elogie-Siemp relative à l'adressage des riverains et l'accord sur la conservation du nom d'Arnaud Beltrame ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "allée Arnaud Beltrame" à la voie, propriété de la Ville de Paris et baillée à Elogie-SIEMP, identifiée par l'indicatif G/3 (3e) ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 5 novembre 2019 ;

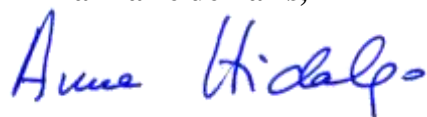
Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "allée Arnaud Beltrame" est attribuée à la voie G/3, commençant 35 rue des Tournelles, finissant 37 rue des Tournelles et débouchant 2 rue des Minimes, 12 et 14 rue de Béarn et 3 rue Saint-Gilles (3e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO